

Compte Administratif 2021 : Présentation synthétique

CCAS – Repas à Domicile – Le PALAIS SUR VIENNE

Le compte administratif (CA) d'une collectivité ou de ses établissements publics rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Les résultats de clôture des sections sont repris au budget de l'exercice n+2 en fonctionnement et n+1 en investissement via la délibération d'affectation du résultat

Le CA doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice



Résultat de la section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement 2021 = 113 375,71€
- Recettes de fonctionnement 2021 = 119 557,40 €

Résultat
exercice 2021
Excédent de
6 181,69 € (A)



Résultat de la section d'investissement

- Dépenses d'investissement 2021 = 0,00 €
- Recettes d'investissement 2021 = 1 463,52 €

Résultat
exercice 2021
Excédent de
1 463,52€ (B)



Reprise des résultats antérieurs de 2020

- Excédent de fonctionnement 2020 = 0 € (C)
- Excédent d'investissement 2020 = 11 241,52 € (D)

Résultats
cumulés 2021

Fonctionnement
Excédent de
6 181,69 €

Investissement
Excédent de
12 705,04 €

FONCTIONNEMENT

Quelles dépenses ?

	BP 2021	CA 2021
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	90 024 €	82 666 €
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	34 606 €	28 101 €
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	3 509 €	2 609 €
TOTAL	128 139 €	113 376 €

A + C =

B + D =

Les dépenses sont constituées essentiellement par l'achat des repas à la cuisine centrale de la commune du PALAIS SUR VIENNE et par la prise en charge du salaire et des charges de l'agent affecté à la livraison des repas à domicile.

Quelles recettes ?

	BP 2021	CA 2021
Groupe I : Produits de la tarification	125 564 €	117 959 €
Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	2 575 €	1 598 €
Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €
TOTAL	128 139 €	119 557 €

Les ressources du budget CCAS Repas à domicile résultent quasi exclusivement de la revente des repas aux bénéficiaires du dispositif

INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées par la reprise de l'excédent 2020 à hauteur de 11 241,52 € et par les amortissements de divers matériels afférents à la livraison des repas à domicile pour 1 463,52€ soit 12 705,52 €. Les dépenses d'investissement correspondent à l'acquisition de divers matériels pour la préparation des repas, aucune dépense n'a été réalisée sur l'exercice 2021.